



NDISSEMENT

D'APT

EXTRAIT**du Registre des Délibérations du C.C.A.S.
de la Commune de la Tour d'Aigues****Séance du 9 avril 2026**

COMMUNE

DE

LA TOUR D'AIGUES

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril, le C.C.A.S. de la commune de LA TOUR D'AIGUES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LOVISOLO, Président

Objet :

Adoption du Compte
Financier Unique 2025

N° 002-26

Etaient présents : Mesdames GARCIN Valérie – PIGASSOU Hélène – OLLIVIER Séverine – CORTES Tania – GERMAIN Grigori — DEL GUIDICE Gilberte – MANDEVILLE Chantal – GUERRERO Alice —

Etaient absents : BRETTE Romain

Etaient excusées : GABUS Annie (pouvoir à Mme Garcin), GONTHIER Agnès, LARDY Marie-France (pouvoir à Mme Pigassou)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières

Vu l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le budget primitif adopté par le Conseil d'administration le 11 avril 2025

Vu le compte financier unique de la commune de LA TOUR D AIGUES

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Ayant entendu l'exposé de son Président Monsieur LOVISOLO Jean-François,

Considérant les éléments susvisés

Monsieur Le Président propose de désigner Mme Valérie GARCIN en sa qualité d'Adjointe.

Madame Valérie GARCIN, Adjointe, Présidente de séance, soumet à l'Assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal.

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	699.98 €	43 167.78 €
Recettes	0 €	39 902.98 €
Déficit	-699.98€	-3264.80€
Excédent		

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame GARCIN Valérie,



Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité des présents.

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

Ainsi fait et délibéré à LA TOUR D'AIGUES, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-François LOVISOLO

